

Un rapport s'inquiète de l'état de la biodiversité en Wallonie

De Muelenaere Michel, www.lesoir.be, 20 février 2012

Loin des images de cartes postales, les chercheurs ne cessent de pointer l'évolution préoccupante des milieux naturels en Wallonie. Et, en corollaire, la mauvaise santé de certaines espèces animales et végétales. Il n'y a pas de fatalité, disent-ils. Mais il y a urgence. De bonnes décisions peuvent avoir des effets positifs, parfois spectaculaires. Le hic, c'est que souvent ces décisions gênent l'exploitation économique intensive (donc lucrative) agricole, forestière et industrielle. Et préserver la diversité naturelle, c'est aussi savoir mieux maîtriser l'urbanisation parfois débridée d'un territoire déjà « *hautement artificialisé* ». Sujet sensible.

Une équipe de l'université de Liège publie une étude très fouillée sur l'influence de l'aménagement du territoire sur la biodiversité. Un enjeu majeur alors que les Wallons s'interrogent sur le « Schéma de développement régional » et le « Code d'aménagement du territoire ». Le constat ? La Wallonie connaît mal et protège mal ses bijoux de biodiversité. « *Malgré les efforts récents, une carte des habitats naturels et notamment de ceux qui présentent le plus grand intérêt biologique n'existe pas au sens complet du terme* », indique Emmanuel Serusiaux. Ce biologiste s'inquiète de l'évolution « *catastrophique* » de la biodiversité en Wallonie. L'étude qu'il a supervisée a passé en revue quatre indicateurs : la surface des aires protégées, la diversité des essences forestières, les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et la fragmentation écologique. Alors que les zones les plus riches ne sont étrangement pas toutes protégées, d'autres mesures paraissent insuffisantes. Le statut Natura 2000 ? « *Extrêmement coûteux, complexe et peu productif de biodiversité*, juge Serusiaux. *Idem pour le code forestier. Il faut bien entendu réaliser ce qui est prévu. Mais cela ne doit pas servir d'alibi. L'objectif est le bon état des espèces et des habitats. Avec ce qui est proposé, il n'est pas certain qu'on y arrive, notamment pour des milieux sensibles comme la hêtraie ardennaise* ».

Les solutions ? Augmenter les surfaces protégées par un « *statut fort* ». En faire des bulles inaccessibles ? « *Ces zones resteront accessibles au public pour la découverte de la nature, le tourisme*, nuance Serusiaux. *Une partie pourra même être intégrée dans une exploitation agricole ou forestière. Mais cela exclut une exploitation intensive* ». Il faut aussi hausser le niveau d'ambition des mesures existantes (Natura 2000, code forestier), dit le rapport. Dans les forêts, combattre la monoculture et favoriser la diversité des essences, accroître la quantité de bois mort, abaisser radicalement la « *surdensité de grand gibier* ». En agriculture : renforcer le bio et les « *pratiques favorables* ». Soumettre tout projet d'urbanisation à la réduction de son impact négatif sur la fragmentation voire la destruction des habitats naturels. Autant de mesures qui prennent bien des pratiques actuelles à rebrousse-poil.

Une si riche nature, si mal protégée

« *Ce serait un peu comme si on voulait mener une politique culturelle sans protéger les œuvres des grands maîtres* ». Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les zones naturelles les plus riches de Wallonie – les surfaces de grand intérêt biologique (SGIB) ne sont pas toutes protégées. Seulement 13 % de ces surfaces bénéficient d'un statut fort de protection, indique Serusiaux, soit 0,67 % du territoire (surtout en Ardenne). C'est bien moins qu'en Flandre (3 %), qu'aux Pays-Bas (11,3 %), qu'en Allemagne (5,6 %), au Luxembourg (9,6 %) ou en France (6,3 %). Au rythme actuel, la proportion de SGIB protégés passerait à 18 % (15.500 ha) en 2020 et à 26 % (22.500 ha) en 2040. « *Un résultat très*

largement insuffisant compte tenu de l'état de conservation général médiocre, de son évolution négative et des menaces diverses qui pèsent sur la plupart des SGIB non protégés », indique l'étude. Certes, le statut de protection Natura 2000, progressivement mis en œuvre en Wallonie, porte sur 68 % des zones de grand intérêt. Mais, disent les chercheurs, ce réseau comprend une proportion élevée de surfaces forestières (74,5 %) et agricoles (12,3 %) exploitées. Or, « *la conservation durable des habitats les plus riches et des espèces les plus exigeantes requiert que des espaces soient exclusivement consacrés à l'expression de la biodiversité* ».

Trop d'exploitation nuit à l'Ardenne

Avec environ un tiers du territoire, la forêt est un élément majeur de la Wallonie. Contribue-t-elle efficacement à la biodiversité ? Trois indicateurs permettent de le mesurer, selon les scientifiques : la diversité des espèces ligneuses, la quantité de bois mort sur pied et au sol, l'intensité des dégâts de gibier. L'examen de la forêt wallonne réserve des surprises. Car les communes qui obtiennent les meilleures cotes « *comprennent une majorité de forêts périurbaines (Wavre, Charleroi, Châtelet, Liège, Seraing, Huy)* ». Là, la forêt sert de lieu récréatif ; elle est moins exploitée, que ce soit pour l'exploitation de son bois ou que ce soit pour la chasse. Résultat : préservée, elle exprime mieux « *sa naturalité* ». Elle est tout simplement plus riche. Les régions comprenant une forte proportion de forêts feuillues – Famenne, Lorraine, Condroz – obtiennent les meilleures cotes Celle-ci est dégradée sur l'entièreté de l'Ardenne. En cause : « *La généralisation des monocultures d'épicéas et de hêtres et pression excessive du grand gibier* ». Le code forestier ? « *L'ambition de ces mesures reste trop faible* » au regard des défis et des pressions. Celles-ci sont liées à l'exploitation de la ressource, au gibier, au réchauffement du climat. « *La portance écologique des habitats forestiers présents sur le territoire wallon risque de poursuivre sa lente dégradation* ».

L'agriculture intensive peu accueillante

L'agriculture wallonne connaît une « *intensification généralisée* ». Mais quelques éléments freinent cette tendance : l'augmentation des surfaces réservées à l'agriculture biologique (de 583 hectares en 1987 à 37.206 ha en 2009) et la mise en œuvre des mesures agri-environnementales qui préservent ou créent des éléments favorables à la biodiversité (haies, mares, prairies de valeur, arbres). La carte de la Wallonie dessinée en fonction de ce critère suit « *assez fidèlement le degré d'intensification de l'agriculture* ». Les régions à vocation agricole principale – nord du sillon Sambre et Meuse, Condroz – comprennent les milieux agricoles les moins accueillants pour la biodiversité. La situation est meilleure en Famenne et en Ardenne, avec des variations locales importantes. Par exemple, l'Ardenne herbagère du plateau de Libramont-Bastogne montre des milieux agricoles dégradés. Enfin, la partie sud-ouest de la Lorraine comprend les milieux naturels ouverts les mieux préservés. Cette carte n'est pas loin de correspondre à celle de la fragmentation des habitats naturels. Fragmentation ? Tout ce qui peut constituer une barrière écologique (route, zone urbanisée, zone agricole banalisée) est un obstacle à la préservation de la biodiversité. Qu'en est-il de la Wallonie ? « *Une augmentation de la fragmentation est attendue* »..

Agriculture et environnement :

L'inaction politique creuse le fossé ! (extrait)

www.iew.be, Soumis par Lionel Delvaux le 22 avril 2012

Ce n'est certes pas en Wallonie que l'on pourrait entendre des discours musclés incitant à « relâcher la pression de l'environnement sur le monde agricole », comme ce fut le cas en France en ce début de période électorale. Mais ces

incantations sarkozistes s'inscrivent dans un contexte d'avancées, modestes, issues du grenelle de l'environnement : seuil minimum de surfaces dédiées à la biodiversité au sein des exploitations, bandes tampons enherbées le long des cours d'eau, objectif « théorique » de réduction de 50 % des pesticides agricoles,... Rien de tel dans notre Région où pratiquement aucune initiative n'a été prise en matière environnementale depuis 5 ans, si ce n'est l'implémentation des obligations européennes, dans une version a minima. En Wallonie, hélas, la cogestion avec le secteur conduit à l'inaction politique, ce qui situe notre région en décrochage avec nos voisins et probablement aussi, la prochaine Politique Agricole Commune.

Un système qui prend l'eau

Si l'agriculture a progressé dans la prise en compte des questions environnementales, paradoxalement, les systèmes agricoles ont accru leur impact sur l'environnement. La taille des parcelles augmente chaque année, favorisant l'érosion des sols et de la biodiversité, les exploitations se spécialisent et les systèmes agricoles se simplifient accentuant la dépendance aux engrais et pesticides. Si l'agriculture « s'adapte » ainsi à l'évolution du contexte économique, les normes environnementales pallient « à rebours » un modèle agricole qui prend l'eau de toutes parts. Santé des agriculteurs, résidus de pesticides dans l'alimentation, sols agricoles dégradés et érodés, atteintes multiples à l'environnement et à la biodiversité... Autant de problèmes que l'on tente de résoudre avec des rustines, sans remettre en cause le système. [...]

Des rustines pour limiter les pollutions...

Certains aménagements sont possibles pour atténuer l'impact environnemental de l'agriculture. Les mesures agroenvironnementales en font partie, mais elles ne sont appliquées que par une partie de la profession. Les différentes normes établies (ou en discussion) en vertu des directives "pesticides" et "nitrates" ou du règlement européen sur la conditionnalité sont autant de rustines sur un système qui prend l'eau. Mais ces approches spécifiques empêchent toute critique du système et n'aboutissent à de réels résultats que dans les États membres volontaires. Ces « rustines » peuvent également avoir des incidences sur d'autres compartiments de l'environnement... En Wallonie, plutôt que de travailler sur le bilan azoté des cultures afin d'aboutir à des résidus satisfaisants d'azote dans les sols, l'option a été prise d'imposer la Culture Intermédiaire Piège à Nitrate¹. Or cette dernière implique le recours aux herbicides. L'obligation de couverture des sols coïncide avec l'augmentation des résidus des principaux herbicides totaux dans nos eaux de surface.

Pollutions des eaux de surface par les engrais et les pesticides

L'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau, une mesure essentielle pour limiter l'érosion et la pollution de l'eau, rencontre un vif succès, mais chez peu d'agriculteurs. En conséquence, moins de 20 % des berges sont protégées par de tels dispositifs. En France, les cours d'eau sont protégés systématiquement par des bandes tampon enherbées, depuis des années. En Wallonie, ce dossier vient juste d'aboutir alors que l'impact des bandes enherbées est connu depuis longtemps : impact économique, effet sur la qualité de l'eau, compatibilité avec les mesures agroenvironnementales existantes... Si on analyse les choses, on se rend rapidement compte que l'évolution réglementaire, pour se conformer à nos engagements européens de restauration de qualité de l'eau, n'a pas l'ambition de résoudre l'enjeu environnemental mais plutôt d'éviter de nouvelles sanctions européennes. Ainsi, l'adaptation des exploitations aux nouvelles normes de stockage se finalise

seulement chez nous alors qu'elle est clôturée et contrôlée depuis plus de 10 ans dans les pays limitrophes.

Par ailleurs, la co-gestion de ce dossier avec le secteur laisse perplexe... La Wallonie vient en effet de transposer cette mesure importante du Règlement de Développement Rural européen (73/2009) en intégrant dans la conditionnalité la mesure existante inscrite dans le Code de l'eau, tout en restreignant son étendue². [A entendre le nouveau Ministre compétant](#), l'administration wallonne renforcera les contrôles de cette mesure ... incontrôlable. L'épandage d'engrais minéral se fait majoritairement via des épandeurs « à la volée » sur une largeur de 24 mètres et sa trace disparaît à la première rosée. De plus la bande cultivée plutôt qu'enherbée n'arrêtera ni l'érosion ni le ruissellement des engrais et pesticides. Aucun effort n'est donc demandé au secteur des grandes cultures, le grand bénéficiaire de la réforme de la PAC...

Fuites d'azote dans les nappes wallonnes

La directive « Nitrate » impose la mise en place de programmes d'actions, revus tous les 4 ans, pour assurer la protection de l'eau. Ces programmes ont abouti à des résultats probants en Flandre, résultats qui se font désespérément attendre en Wallonie. Ainsi, le bilan d'azote³ de l'agriculture flamande est passé d'un excédent de 193 kg/ha à 95,4 kg/ha entre 91/96 et 2001/2006. Pour la même période, ce bilan est passé, en Wallonie, de 75,6 à 81,2 kg/ha. Certes, la situation "initiale" en Wallonie est plus favorable malgré l'augmentation des surplus d'azote dans nos sols. Mais depuis 2006, le programme d'action de la Flandre a été renforcé à deux reprises et de manière importante alors qu'en Wallonie, notre Fédération a du attaquer au Conseil d'Etat le programme d'action adopté en 2007, sur base d'une régression substantielle de la protection des nappes. Plus encore, la révision amorcée du programme actuel ne semble pas provoquer le revirement nécessaire. En effet, les seuils de reliquats azotés autorisés correspondant aux bonnes pratiques agricoles « reconnues en Wallonie » sont insuffisants pour assurer la protection de l'eau et une utilisation optimale, même d'un point économique, de la fertilisation. Les seuils de contrôle de ces normes resteront insuffisants...

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales... une boîte vide

L'application du principe de subsidiarité laisse à désirer. L'option principale retenue est simple : limiter au maximum l'incidence de ces mesures sur les exploitations et leur développement. En Wallonie, la conditionnalité agricole vise des pratiques inexistantes ou des situations extrêmes... Elle n'apporte aucune réponse à la dégradation des sols cultivés, limite l'érosion des sols aux seules situations extrêmes et conforte la législation existante pour assurer la protection des haies de nos paysages. Même cette mesure n'atténue pas la régression des haies sur notre territoire : elles continuent de se dégrader et finissent par disparaître « non intentionnellement » par le biais des regroupements du parcellaire et l'action du bétail notamment.

1. Une Culture Intermédiaire Piège à Nitrate est une culture semée en fin d'été qui absorbe le reliquat d'azote présent dans le sol après la récolte. Dès lors, cet azote absorbé ne sera pas lessivé vers les nappes d'eau souterraine pendant l'hiver mais sera restitué aux cultures suivantes après destruction de la culture.

2. Le code de l'eau vise les cours d'eau, en ce compris les têtes de bassin alors que la conditionnalité se limite aux seuls cours d'eau classés. Les têtes de bassin, représentant les zones les plus sensibles et les principales sources de pollutions sont donc exclues de la conditionnalité.

3. GYBELS... 2009. Nutrient Balance for Nitrogen. Statistics Belgium, Working paper n°22. SPF Economie, PME.